



Programme de mise en œuvre du Supplément sur l’or Propositions d’actions par le Comité de pilotage intérimaire Février 2013

Ce document a été préparé par le Secrétariat de l’OCDE et par l’IGG (« Interim Governance Group » – Comité de pilotage intérimaire). Les actions proposées sont en recherche de financement. Les donateurs potentiels pourront se référer à ce document afin d’identifier les opportunités de soutien au Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l’or.

Les actions présentées dans ces pages sont classées en fonction des trois premiers objectifs fixés par les termes de référence du Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l’or, validés en mai 2012 lors du Forum OCDE sur la mise en oeuvre du devoir de diligence dans la chaîne d’approvisionnement de l’or. Le quatrième objectif, “Recommandations pour affiner les dispositions spécifiques du Supplément sur l’or afin d’améliorer ou de renforcer son efficacité”, sera traité lors de la Phase II de mise en oeuvre, lorsqu’un premier bilan de la Phase I, prévu pour fin 2013, fournira des données probantes sur lesquelles se baser. Chaque recommandation devra être étudiée et validée par l’ensemble des participants au Forum, tel que le préconisent les termes de référence.

Les actions proposées et détaillées ci-dessous ouvrent le champ à diverses synergies. Celles-ci seront identifiées lors des réunions et des ateliers inscrits à l’agenda. Elles permettront d’initier des opérations et des rencontres dont l’efficacité et l’impact bénéficieront à tous les acteurs et parties prenantes de la chaîne d’approvisionnement.

Calendrier du Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l’or :

- Février 2013 – Validation, hiérarchisation et lancement des actions du Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l’or.
- Février-mai 2013 – Recrutement et levée de fonds pour appuyer les actions du Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l’or.
- 2-3 mai 2013 – Forum OCDE sur la mise en oeuvre du devoir de diligence
 - Le Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l’or n’en étant qu’à sa phase d’amorçage, aucun bilan ne sera présenté à ce stade.
- Novembre 2013 – Forum OCDE sur la mise en oeuvre du devoir de diligence
 - Premier bilan de l’ensemble des actions du Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l’or (dont partage d’expérience) – ce bilan et les débats auxquels il donnera lieu nourriront le contenu du Rapport présenté au Conseil de l’OCDE en mai 2014.
 - *Finalisation du Rapport au Conseil complété par les apports des parties prenantes : fin 2013*
- Mai 2014 – Forum OCDE sur la mise en oeuvre du devoir de diligence
 - Etat d’avancement (en fonction des résultats obtenus) et suivi des actions menées au quotidien et soumises à l’examen du Forum.

- Novembre 2014 – Forum OCDE sur la mise en oeuvre du devoir de diligence
 - Etat d'avancement (en fonction des résultats obtenus) et suivi des actions menées au quotidien et soumises à l'examen du Forum.

PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE DU SUPPLÉMENT SUR L'OR : propositions d'actions, classées en fonction de chaque objectif établi par les termes de référence

Objectif 1 : Permettre aux parties prenantes d'un projet de collaboration d'acquérir les connaissances, l'assurance et la confiance mutuelle nécessaires à l'exercice de leur devoir de diligence.

Propositions d'actions	
<p>1. Guides pratiques sur le devoir de diligence à l'attention de parties prenantes souhaitant s'implanter dans des zones, régions et secteurs ciblés</p> <p>Note: Le Guide OCDE sur le devoir de diligence est un document évolutif. Son format et son mode de distribution peuvent et doivent être adaptés en fonction des groupes ciblés. Par exemple, une approche terrain est essentielle pour les exploitations minières artisanales et à petite échelle (EAPE/ASM) qui utilisent une grande diversité de méthodes (e-technologies, téléphones portables, photographies, tableaux et graphiques simplifiés, etc.)</p>	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décliner le Guide OCDE en différentes versions, adaptées aux besoins de chaque segment de la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux susceptibles d'être confrontés à une situation de crise • Confier la rédaction au Secrétariat de l'OCDE ou aux consultants que celui-ci souhaitera solliciter, en coopération avec l'IGG/MSG (« Multi-stakeholder Steering Group » – Comité de direction multipartite), et en se basant sur les retours d'expérience d'experts locaux et sectoriels. • Nourrir ou soutenir les initiatives d'entreprises ou d'autres organisations développant et diffusant des modules de formation ou des guides spécialisés par type d'industrie ou par secteur. • Traduire le Guide OCDE dans plusieurs langues (par exemple : espagnol, français, mandarin, arabe, swahili, tshiluba, lingala, kikongo, hindi, italien, japonais, portugais, indonésien, russe, etc.)
	<p>Objectifs / Résultats espérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès au Guide OCDE, si possible grâce à des versions digitales, afin que les parties prenantes acquièrent une meilleure compréhension des enjeux liés à l'exercice du devoir de diligence.
	<p>Calendrier / Délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Janvier – Novembre 2013

<p>2. Indicateurs et critères d'identification des zones de conflit ou à haut risque</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification d'une zone de conflit ou à haut risque relève de la responsabilité de chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement et de sa collaboration avec les pouvoirs publics ; cependant, proposer des outils d'analyse détaillés aux entreprises concernées permettra de faciliter leur travail d'identification. • La création d'indicateurs et de critères d'identification est susceptible d'entraîner la marginalisation involontaire des ASM. C'est pourquoi ces indicateurs et ces critères devront inclure un avertissement relatif à ce risque, et les solutions pour le contourner. 	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'aide à l'identification des zones de conflit ou à haut risque pour une mise en oeuvre plus cohérente du Guide OCDE sur le devoir de diligence par le secteur privé. • L'OCDE pilotera l'élaboration des critères, en coopération avec l'IGG/MSG et des entreprises, et en mobilisant les ressources externes nécessaires. <i>Les membres de l'IGG/MSG sont invités à se porter volontaires pour constituer un groupe de réflexion restreint et opérationnel.</i> • Une ébauche sera présentée lors d'un Forum avant d'être finalisée. <p>Objectifs / résultats espérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux parties prenantes de parvenir à une compréhension commune des facteurs et indicateurs susceptibles d'accélérer l'application du Guide OCDE. • Aider les entreprises à identifier par elles-mêmes les zones de conflit ou à haut risque, en collaboration avec les pouvoirs publics. <p>Calendrier / délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dresser la liste des ressources, critères et indicateurs dont les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir besoin pour identifier les zones de conflit ou à haut risque. • Janvier – Novembre 2013
<p>3. Opérations ciblées auprès d'acteurs spécifiques de la chaîne d'approvisionnement de l'or</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes sont invitées à saisir toute occasion de satisfaire aux trois objectifs du Programme de mise en oeuvre du Supplément sur l'or. • La flexibilité de ces opérations événementielles (en termes de localisation, de format, de longueur, etc.) est la clé du succès pour atteindre les objectifs du 	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des séminaires et des ateliers ciblant les pays impliqués dans la chaîne d'approvisionnement de l'or, qu'ils soient membres ou non-membres de l'OCDE. • Organiser des opérations visant à promouvoir des pratiques de traçabilité responsables et à faire connaître les directives de l'OCDE sur le devoir de diligence, ainsi que les actions clés menées dans l'industrie de l'or pour appuyer sa mise en oeuvre. <p>Ces opérations ne sont pas l'apanage du Secrétariat de l'OCDE – elles peuvent être menées par les participants au Forum, ou en collaboration avec ceux-ci, qui en feront remonter le bilan. Si possible et/ou nécessaire, les membres des sous-groupes sur l'or ne doivent pas hésiter à prendre une part active à ces opérations et à leur donner une</p>

<p>Programme de mise en oeuvre. Par exemple, les ateliers de sensibilisation paraissent inadaptes pour les exploitations minières artisanales et à petite échelle. Dans leur cas, il serait plus pertinent d'envisager une approche terrain, en contact direct avec les mineurs, sur leur lieu de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implication des pouvoirs publics locaux dans ces opérations événementielles ne doit être négligée par aucun acteur de la chaîne d'approvisionnement. Elle est particulièrement importante pour les exploitations minières artisanales et à petite échelle (EAPE/ASM). 	<p>large visibilité, tout en veillant à se concerter pour communiquer de manière cohérente, afin d'éviter toute confusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout effort diplomatique ou autre de la part des pays membres de l'IGG/MSG et du Forum pour donner le plus de visibilité possible à ces opérations sera le bienvenu. • Ces opérations seront développées en collaboration avec les gouvernements des pays les accueillant, les associations professionnelles concernées et toute autre partie prenante qui paraîtra pertinente. • Suggestions d'ateliers ou de séminaires : <ul style="list-style-type: none"> (i) producteurs, négociants et affineurs en zone de conflit ou à haut risque ; (ii) producteurs, négociants et affineurs dans la région des Grands Lacs (RDC, Ouganda, Burundi) ; (iii) producteurs, négociants et affineurs au Moyen Orient ; (iv) communautés minières artisanales ; (v) négociants, affineurs et producteurs de diamants en Inde ; (vi) raffineries d'or en Chine ; (vii) affineurs et industries en aval ; (viii) producteurs, négociants et affineurs en Amérique latine ; (ix) bourses de l'or (Chine, Japon, Turquie, Dubaï, Etats-Unis, etc.). • Mener des campagnes de sensibilisation (par exemple, des conférences, des émissions de télévision ou de radio) ciblant les régions où opèrent des exploitants miniers. • Idéalement, profiter de ces opérations pour appuyer d'autres actions, dont le développement et la diffusion des guides pratiques personnalisés et des boîtes à outils présentés en Action 1, l'organisation de séances de partage d'expériences, ou la collecte de données pour l'élaboration d'études de cas et/ou d'études d'évaluation telles que proposées ci-après. Les dites études d'évaluation pourront elles-mêmes servir de bases à d'autres opérations.
	<p>Objectifs / résultats espérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et amorcer la mise en oeuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence, afin d'en faire une référence commune mondiale en matière de traçabilité responsable des minerais en zone de conflit ou à haut risque.

	<p>Calendrier / délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Divers ateliers en 2013/2014. • Rencontres inter-gouvernementales en 2013/2014 (à confirmer).
--	--

Objectif 2 : Faciliter le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre les entreprises, les associations professionnelles et les exploitations minières artisanales et à petite échelle, afin de tirer les leçons de la mise en oeuvre du devoir de diligence

Actions proposées	
<p>4. Séances de partage d'expérience</p> <p><u>Cible</u> : L'ensemble des parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement de l'or seront invitées à participer – entreprises, associations professionnelles de différents segments (exploitations minières artisanales et à petite échelle, ou EAPE/ASM, exploitations minières à moyenne et grande échelle, ou LSM, négociants, affineurs, bourses, banques et utilisateurs finaux) et secteurs (joaillerie, électronique, industrie lourde, banque, santé, etc.) de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que représentants des Etats membres et relais de la société civile, et autres parties prenantes.</p> <p>Le point de vue des principales puissances économiques impliquées dans la production, la transformation, la fabrication et la consommation de l'or, dont la région des Grands Lacs, sera particulièrement apprécié, qu'elles soient membres ou non-membres de l'OCDE.</p> <p>Les associations professionnelles pourront participer directement aux séances, ou encourager leurs membres à y prendre part (notamment les PME et les fabricants de produits finis).</p>	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une série de conférence calls thématiques et/ou de face-à-face consacrés au partage d'expérience : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des conférence calls et/ou des face-à-face thématiques, réservés aux représentants d'un type d'industrie ou d'un segment donné, afin de nourrir un échange privilégié, notamment sur des sujets sensibles ○ Des conférence calls et/ou des face-à-face thématiques multipartites, dans le cadre des réunions du Forum ou en marge de celles-ci, afin de comparer les points de vue des différentes parties prenantes ○ Des conférence calls et/ou des face-à-face, dans le cadre des réunions du Forum ou en marge de celles-ci, entre les membres de l'OCDE (et ses autres adhérents), les donateurs, les membres du CIRGL et les non-membres de l'OCDE • Ces moments d'échange permettront de déterminer s'il manque des informations et d'identifier les parties prenantes ayant besoin de ces informations, ainsi que le niveau de détail requis. Le Comité de direction multipartite (MSG) utilisera ces éléments pour développer en concertation une méthodologie et un calendrier permettant de produire des éléments d'information pertinents. • Ces éléments d'information pourront inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour l'industrie de l'or : une collecte de données, dont le format reste à déterminer, indiquant comment les entreprises et les associations professionnelles mettent en oeuvre le Guide OCDE, et si elles respectent les directives du Supplément sur l'or.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les Etats : une collecte de données, dont le format reste à déterminer, indiquant comment ces derniers exercent leur devoir de diligence et/ou soutiennent sa mise en oeuvre. On distinguera les efforts consentis en zones de conflit et d'instabilité par les membres de l'OCDE (et ses autres adhérents), les donateurs, les membres du CIRGL et les non-membres de l'OCDE. ○ Pour les autres parties prenantes : une collecte de données, dont le format reste à déterminer, indiquant comment ces dernières exercent leur devoir de diligence et/ou soutiennent sa mise en oeuvre. ○ Ces données confidentielles seront agrégées pour analyse. ● Les participants pourront réviser les ébauches des rapports avant que ceux-ci ne soient transmis au Forum pour y être débattus et finalisés. ● L'exercice du devoir de diligence relève de la responsabilité de chaque partie prenante – à la faveur du Forum OCDE mais également hors de son cadre. <i>Les parties prenantes sont vivement incitées à travailler en marge des événements officiels de l'OCDE pour mettre en oeuvre et appuyer l'exercice du devoir de diligence.</i> <p>Calendrier / délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développement ou validation (selon les cas) d'outils de mise en oeuvre (par exemple, check-lists, questionnaires, évaluations des acteurs en amont, etc.) ● De 2013 à 2014
<p>5. Etudes de cas Etudes de cas portant sur certaines chaînes d'approvisionnement spécifiques (EAPE/ASM, joaillerie, industrie lourde, etc.) et leurs acteurs, afin d'étudier les enjeux de la mise en oeuvre du Supplément sur l'or dans le cadre de chaînes d'approvisionnement complexes et fluides.</p>	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Acquérir une meilleure compréhension des pratiques internationales relatives à l'exercice du devoir de diligence, des attentes des consommateurs, ainsi que de l'impact et des implications des politiques de traçabilité. ● Saisir toute opportunité de développer des solutions communes et collaboratives aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'exercice du devoir de diligence. ● Harmoniser les pratiques en alignant les outils et les normes du secteur sur le Guide OCDE. ● Intensifier les coopérations transsectorielles afin de favoriser l'émergence de bonnes pratiques grâce au partage d'expérience. ● Encourager une réflexion critique sur les process et les systèmes mis en oeuvre : en

	<p>particulier, quel impact sur les conditions de vie des communautés minières ? Les PME au coeur de la chaîne d’approvisionnement sont-elles en mesure de mettre en oeuvre le Guide OCDE ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des méthodologies et des outils communs pour mettre en oeuvre le Guide OCDE. • Activer le réseau et partager les bonnes pratiques. • Les recherches nécessaires à l’élaboration des études de cas se feront sur la base du volontariat. Si nécessaire, le choix des sujets pourra s’inspirer des séances de partage d’expérience et/ou des données fournies par l’IGG/MSG. Les recherches préliminaires seront effectuées par le Secrétariat de l’OCDE ou par les consultants que celui-ci souhaitera solliciter, en coopération avec l’IGG/MSG, et en se basant sur les retours d’expérience d’experts locaux et sectoriels.
	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études de cas seront élaborées à partir d’entretiens avec des représentants d’entreprise et des acteurs de la chaîne d’approvisionnement, de recherches sur le terrain, et de visites sur site. • Ces documents auront vocation à être publiés et diffusés.
	<p>Objectifs / résultats espérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compréhension des difficultés spécifiques posées par l’exercice du devoir de diligence dans le cadre de chaînes d’approvisionnement complexes. • Identifier les problèmes de mise en oeuvre et trouver les solutions correspondantes. • Tirer les leçons des pratiques actuelles. • Consigner et répertorier les expériences de mise en oeuvre dans les rapports de l’OCDE. <p>Elaborer des études de cas réels en fonction de l’origine de l’or (LSM, EAPE/ASM, entreprises de recyclage), en concertation avec les membres impliqués du Forum, représentant chacun un certain niveau de la chaîne d’approvisionnement décrite ci-dessus (mineur, négociant, exportateur, affineur, joaillier, etc.)</p>

	<p>Calendrier / délais : Nombreuses études de cas en 2013/14</p>
<p>6. Etudes d'évaluation Etudes d'évaluation portant sur les opérateurs économiques des plaques tournantes du commerce de l'or telles que la région des Grands Lacs, le Moyen Orient et/ou toute autre zone de conflit ou à haut risque qui paraîtra pertinente. Ces études permettront d'évaluer si ces opérateurs ont connaissance du devoir de diligence qui leur échoit et s'ils en assument la mise en oeuvre. Idéalement, ces études se nourriront des opérations décrites en Action 3, ou seront conduites en parallèle de celles-ci.</p>	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations seront conduites en étroite collaboration avec les pouvoirs publics locaux et les principales parties prenantes de ces régions. Leurs résultats pourront servir d'appui à des opérations ciblées et à des campagnes de communication promouvant la mise en oeuvre du Guide OCDE. • Les recherches préliminaires seront effectuées par le Secrétariat de l'OCDE ou par les consultants que celui-ci souhaitera solliciter, en coopération avec l'IGG/MSG, et en se basant sur les retours d'expérience d'experts locaux et sectoriels.
	<p>Objectifs / résultats espérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer le niveau de sensibilisation au devoir de diligence, les insuffisances et les besoins des acteurs des chaînes d'approvisionnement de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque. • Mettre en place des incitations au développement d'un marché de l'or transparent, légal et responsable.
	<p>Calendrier / délais : De 2013 à 2014</p>

Objectif 3 : S’inspirer d’expériences innovantes pour inscrire les exploitations minières artisanales et à petite échelle dans des chaînes d’approvisionnement sûres, transparentes et vérifiables, notamment via la mise en oeuvre opérationnelle, au niveau étatique, de l’Appendice 1 du Supplément sur l’or.

Action proposée	
<p>7. Convention pour la mise en oeuvre de l’Appendice 1 : “EAPE/ASM pour un or responsable”</p> <p>Grâce à son pouvoir de rassemblement, le Forum de l’OCDE créerait un sous-groupe “EAPE/ASM pour un or responsable”. Celui-ci appuierait toute initiative, financière ou autre, visant à développer une chaîne d’approvisionnement en or responsable, d’EAPE/ASM en zone de conflit ou à haut risque au marché, en conformité avec les directives de l’Appendice 1 du Supplément sur l’or.</p> <p><u>Cibles</u> : détaillants concernés, négociants à l’échelle internationale, affineurs, exportateurs et producteurs locaux, dont les exploitations minières à moyenne et grande échelle (LSM), donateurs intéressés, relais de la société civile, OCDE et pays partenaires, projets et initiatives liés, et autres experts.</p>	<p>Approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation les parties prenantes des chaînes d’approvisionnement impliquant des EAPE/ASM : producteurs, affineurs, consommateurs et autres entités enclines à fournir le marché de l’or dans le respect du devoir de diligence. • Ouvrir la participation aux parties prenantes intéressées. • Participer à une conférence call tous les deux mois (organisée par le Secrétariat de l’OCDE) • Instaurer des sessions d’échanges concernant les EAPE/ASM à la faveur du Forum bi-annuel sur l’or ou en marge de celui-ci. • Les membres du sous-groupe “EAPE/ASM pour un or responsable” pourront initier des sessions complémentaires (dont ils feront remonter le bilan) et leur donner une large visibilité, tout en veillant à se concerter pour communiquer de manière cohérente, afin d’éviter toute confusion. • Recourir aux services et aux conseils d’experts. • Prendre en considération les enjeux des EAPE/ASM dans le cadre des autres actions proposées dans ce document, comme l’organisation d’opérations ciblées, le développement de guides pratiques simplifiés, la conduite d’études d’évaluation, etc. • Développer des outils d’évaluation de la traçabilité des EAPE/ASM pour les affineurs et les négociants • Développer une chaîne d’approvisionnement en or responsable, des EAPE/ASM au marché, dans un laps de temps raisonnable. <p>Objectifs / résultats espérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les initiatives appuyées par les donateurs et visant à mettre en oeuvre l’Appendice du Supplément sur l’or.

	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations sur les avancées des projets engagés, encourager le partage d'expérience et tirer les conclusions afférentes. • Ouvrir de nouvelles opportunités de partenariats gagnant-gagnant entre l'OCDE et les puissances économiques partenaires, sur le plan de la production, de la transformation et de la consommation. • Les parties prenantes se fournissant auprès d' EAPE/ASM pourront utiliser les outils d'évaluation des EAPE/ASM pour renforcer leurs propres processus de diligence. <p>Calendrier / délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2013-2014 • Validation de chaîne(s) d'approvisionnement opérationnelle(s), des EAPE/ASM au marché, avec les acteurs impliqués.
<p>8. Observatoire de l'Appendice 1 (outil) : Etudes d'évaluation de l'impact à moyen terme de l'application des directives de l'Appendice 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des études d'évaluation et assurer le suivi des avancées sur le terrain. • Conduire des études de cas sur le terrain pour examiner, cartographier et analyser les difficultés spécifiques aux chaînes d'approvisionnement des EAPE/ASM au marché, aux niveaux local, national et international. • Des recherches préliminaires seront effectuées par le Secrétariat de l'OCDE ou par les consultants que celui-ci souhaitera solliciter, en coopération avec l'IGG/MSG, et en se basant sur les retours d'expérience d'experts locaux et sectoriels. • Les recherches se feront sur la base du volontariat, à l'initiative des participants au sous-groupe "EAPE/ASM pour un or responsable".